

PRESENTS		
LE BIHAN	Paul	<i>Président de la Commission</i>
FAIVRE	Alain	<i>Vice-Président de la Commission (Eau et Assainissement)</i>
PRIGENT	François	<i>Membre du Bureau Exécutif (Déchets Ménagers)</i>
LE GALL	Jean-François	<i>Conseiller en charge de la voirie</i>
BODIOU	Henri	CM, CAOUENNEC-LANVEZEAC
CAMUS	Sylvain	CM, PLOULEC'H
CRAVEC	Sylvie	CM, LOUANNEC
FREMERY	Bernard	HENGOAT
GARZUEL	Alain	CM, LE VIEUX-MARCHE
GELGON	Roland	CM, SAINT-QUAY-PERROS
SALIOU	Jean-François	CM, LANMERIN
HERLIDOU	Laurent	PLOUGUIEL
LANDOUAR	Claude	CM, TREMEL
LAUDREN	Jean-Maudez	CM, MANTALLOT
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN
LE GOAS	Patricia	CM, POMMERIT-JAUDY
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN
LE SEGUILLON	Yvon	TREDARZEC
LEMAIRE	Jean-François	PLESTIN LES GREVES
LESCOUARC'H	Christian	CM, LA ROCHE-DERRIEN
LIMPALAËR	Jean-Yves	CM, PRAT
MEHEUST	Christian	LANNION
MENOU	Jean-Yves	CM, PLOUBEZRE
MERRIEN	Daniel	CM, CAVAN
NICOLAS	Joëlle	TONQUEDEC
MER	Denis	<i>Conseil de Développement</i>
NGUYEN-THAI	Binh	<i>Conseil de Développement</i>
EXCUSES		
FOUNTAS	Guy	CM, PENVENAN
LE BESCOND	Jean-François	KERBORS
PEROCHE	Michel	PERROS-GUIREC
ROLLAND	Bernard	LANVELLEC
ASSISTAIENT		
BALLU	Julie	<i>Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Eau et Assainissement, Environnement</i>
THOMAS	Mickaël	<i>Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Opérationnel et Technique</i>
LE BERRE	Riwal	<i>Directeur des Services Opérationnels</i>
LAMANDE	Anne-Laure	<i>Responsable du Service Déchets</i>
MICHEL	Thomas	<i>Responsable-adjoint du Service Déchets</i>

ORDRE DU JOUR

1. Eau et Assainissement :

- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif sur LTC
- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif sur LTC
- Projet de convergence des règlements d'assainissement non collectif et des redevances
- Questions diverses

2. Déchets :

- Rapport d'activité 2016
- Début d'année 2017
- Objèterie
- Organisation de la saison estivale
- Conteneurs enterrés

3. Voirie :

- Fonds de concours
- Programme 2017 de travaux de voirie d'intérêt communautaire / Pôle de Lézardrieux
- Perspectives et devenir des Syndicats de Voirie

1. Eau et Assainissement :**A. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif sur LTC**

Voir diaporama

Questions :

Travail sur l'harmonisation des tarifs des parts fixes et variables

Les redevances appliquées sur le territoire actuellement sont celles prévues dans les prospectives réalisées au moment du transfert de la compétence assainissement, qui couvraient la période 2011-2018. Bien que tous les travaux n'aient pas été réalisés, les redevances ont été calculées pour permettre leur financement, la convergence peut donc être envisagée.

A partir de 2018, une réflexion pourra donc être engagée visant à mettre en œuvre une convergence, probablement par zone, en tenant compte des spécificités du territoire (habitats secondaires, zones rurales, urbaines...)

Mode de traitement des boues à l'échelle du territoire

Les boues sont actuellement éliminées selon trois procédés :

- Epandage / Valorisation agricole sur des parcelles du territoire
- Incinération au SMITRED à Pluzunet
- Compostage sur le site du SMITRED à Pleumeur-Bodou

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la gestion de l'épandage des boues (évolution réglementaire des normes d'épandage, arrêt des activités de certains agriculteurs), il convient de lancer une étude visant à pérenniser les filières d'élimination, en intégrant :

- Le gisement de boues actuel et ses évolutions à venir
- Les possibilités d'épandage à moyen et long terme
- La capacité du SMITRED à accepter les boues pour incinération.

Il importe d'entamer cette réflexion alors que plusieurs stations d'épuration du territoire vont connaître des évolutions dans les années à venir, notamment en ce qui concerne les filières boues (mise en place de centrifugeuses).

Conformités des branchements à l'assainissement collectif :

Il est convenu qu'un point serait fait lors de la prochaine commission sur les contrôles de branchements réalisés (taux de conformité) et sur le plan de charge des contrôles.

Facturation de l'assainissement pour les usagers disposant d'autres sources d'approvisionnement en eau.

La question de la facturation de la redevance assainissement pour les usagers disposant d'un forage, d'un puits, ou d'un système de récupération des eaux de pluie, est posée.

La difficulté de la mise en place d'une telle facturation est liée au fait que les propriétaires concernés doivent déclarer ces systèmes, mais le taux de déclaration est très faible.

Un forfait de 20m³ par personne dans l'habitation est appliqué aux propriétaires connus, mais une réflexion devra être engagée pour définir la stratégie de facturation de ces consommations.

B. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif sur LTC

Voir diaporama

C. Projet de convergence des règlements d'assainissement non collectif et des redevances

Voir diaporama

L'augmentation de la périodicité de contrôles des installations d'assainissement non collectif à 10 ans et l'annualisation de sa redevance permettraient :

- D'avoir un équilibre budgétaire,
- De conserver l'effectif actuel une fois le retard rattrapé,
- De lisser les coûts pour les abonnés,
- De faciliter les déplacements pour des problèmes rencontrés par les particuliers.

Néanmoins, passer à 10 ans pose le problème de l'atteinte de la garantie décennale pour les installations neuves ou réhabilitées. Cependant, les dysfonctionnements liés à des problèmes de conception sont généralement constatés avant les 10 ans de l'installation. Les désordres sont plus souvent dus à des problèmes d'entretien de l'installation et dans ce cas, la garantie décennale ne peut être engagée.

Aussi, si la périodicité est augmentée à 10 ans, il est envisageable de faire une communication plus élargie sur la nécessité et l'importance de l'entretien des filières et de proposer les contrats d'entretien du SPANC de LTC.

➤ **Avis favorable de la commission pour le passage à 10 ans**

La commission demande de retravailler le tarif de redevance périodique en augmentant les coûts de prestation à la demande, c'est-à-dire ceux de conception, réalisation, vente et diagnostic ; en effet, ceux-ci représentent près d'un tiers des contrôles du service et doivent financer à même hauteur les recettes du budget du SPANC Ce travail sera présenté à la prochaine commission 3 fixée le mercredi 30 août à 17h30 (à confirmer).

Le groupe de travail sera sollicité de nouveau pour débattre et ensuite faire une proposition sur l'obligation ou non d'avoir une étude de filière pour tout nouveau projet d'assainissement non collectif ou réhabilitation d'installation.

D. Questions diverses

Néant

2. Déchets :

A. Rapport d'activité 2016

François PRIGENT présente les faits marquants 2016, les principaux tonnages, les évolutions de tonnages depuis 2005, les fréquentations des déchèteries, le résultat de l'exercice budgétaire 2016 et enfin les perspectives pour l'année 2017. Cf diapositives jointes.

B. Début d'année 2017

Thomas MICHEL présente l'évolution des tonnages sur le début de l'année 2017. Il présente les fréquentations des déchèteries, en précisant que certaines évolutions sont dues aux fermetures de fin 2016, liées aux travaux en déchèteries. Il précise qu'il y a plusieurs vols en déchèteries qui ont donné lieu à 7 dépôts de plainte et 2 arrestations, rien que sur le 1^{er} semestre 2017.

Anne-Laure LAMANDÉ précise que les déchèteries de Pleumeur-Gautier et Minihy-Tréguier font face à des affluences importantes qui posent des difficultés et des risques pour les usagers et les agents, liés notamment à la présence de véhicule de type poids lourds ou agricole dont la charge est supérieure à 7,5 tonnes. Les règlements des déchèteries devront être unifiés peu à peu sur les 13 déchèteries de LTC, suite aux dernières fusions. Ils seront rappelés d'ici la fin d'année aux communes, afin que le message puisse être porté politiquement auprès des différents usagers. Les déchèteries sont des outils à destination des particuliers, certes ouvertes aux professionnels, à condition qu'ils trient, les filières agricoles ayant leurs propres filières de traitement (ADIVALOR). La question de la gratuité des dépôts pour les professionnels en déchèteries devra probablement être réinterrogée, dans les années à venir, en particulier en raison de l'augmentation importante des volumes de certains déchets (déchets verts notamment), et donc devant l'augmentation du coût de traitement de ces déchets pour LTC.

C. Objèterie

Anne-Laure LAMANDÉ présente un bilan suite à la fermeture de l'éco-relais du Roudour, de l'ouverture de la plateforme déchets verts du Faou et de l'Ouverture de l'Objèterie début avril.

Plusieurs élus font remarquer que la fermeture de l'ancienne déchèterie de Lannion a été mal annoncée, qu'il y a eu un manque de communication, que le maintien d'un site n'accueillant que les déchets verts a rendu le message de fermeture confus et le maintien d'un service minimum. Certains élus pensent qu'il aurait été préférable de fermer purement et simplement l'ancienne déchèterie de Lannion.

Paul LE BIHAN précise que c'est lui qui a demandé le maintien d'un service minimum sur ce site, pour les déchets verts, par rapport à la problématique de la distance par rapport à l'Objèterie à Buhulien.

Patricia LE GOAS intervient en expliquant que, depuis Plougrescant et d'autres communes du Pôle de Tréguier, la distance est bien plus importante pour se rendre à la déchèterie de Minihy-Tréguier.

François PRIGENT explique que, dans les zones rurales, les distances pour se rendre à la déchèterie la plus proche sont beaucoup plus importantes qu'entre le centre de Lannion et Buhulien.

Anne-Laure LAMANDÉ présente ensuite les fréquentations de l'Objèterie depuis son ouverture.

Jean-Yves MENOUE rappelle que la fermeture de l'ancienne déchèterie de Lannion, plutôt centrale, a engendré des reports de fréquentation sur les déchèteries alentour.

Anne-Laure LAMANDÉ présente ensuite le plan de communication lié à l'Objèterie, ainsi que le rétro-planning dédié à ce projet. Elle invite notamment l'ensemble des membres de la commission n° 3 à la porte ouverte de l'Objèterie le mercredi 21 juin prochain.

D. Organisation de la saison estivale

Thomas MICHEL présente ensuite l'organisation liée à la saison estivale, à savoir, que des courriers et mails vont être adressés aux gros producteurs et aux mairies courant juin. Le service de collecte est identique par rapport à l'année précédente sur l'ensemble des secteurs.

E. Conteneurs enterrés

Thomas MICHEL présente le bilan des installations de conteneurs enterrés pour 2017 et reprecise les conditions et le calendrier pour les projets. Cf diapositives jointes

François PRIGENT précise qu'il y a un nombre limité de projets qui sera validé en commission n° 3.

Jean-François LE GALL précise qu'il faut notamment regarder les attributions de conteneurs enterrés sur l'ensemble du territoire. Jean-Yves MENOu rappelle qu'à l'origine, les conditions d'installation de conteneurs enterrés prévoyait que le projet s'intègre dans un programme d'aménagement de voirie et qu'il faudra se poser la question du financement par la TEOM. De plus, la collecte évoluant, il faut s'adapter, notamment dans le cadre des projets de requalification urbaine qui permette des économies de collecte.

Patricia LE GOAS précise que le porte à porte permet quand même un meilleur taux de collecte et une meilleure qualité de tri pour la Collecte Sélective, que de l'apport volontaire.

Gilbert LE BRIAND demande pourquoi il n'y a pas de collecte des encombrants sur le Pôle de Lézardrieux. Il explique qu'on ne peut pas annoncer des services identiques sur le territoire de l'agglomération si ce n'est pas le cas.

Denis MER répond que le service n'existait pas avant la fusion du 01/01/2017, il faut donc laisser un peu de temps au service et à l'intercommunalité de se mettre en ordre de marche.

Anne-Laure LAMANDÉ précise qu'il y a d'autres sujets qui doivent aussi être traités de façon globale par le service : la mise en place d'une collecte des cartons pour les professionnels, la mise en place d'une collecte des gros producteurs, la réorganisation des tournées. Il faut aussi se poser la question des modalités d'organisation d'une collecte des encombrants : par l'AMISEP au départ de Lannion ? Par un autre prestataire ? En régie au départ de Minihy-Tréguier comme c'est le cas sur le Pôle de Tréguier ?

On ne peut donc pas déconnecter ce point de l'organisation globale du service. Mais la demande était déjà prise en compte par le service.

3. Voirie :

A. Fonds de concours

Jean-François LE GALL introduit le sujet concernant les fonds de concours : en 2016, il y avait des pratiques différentes sur les anciens EPCI ; pour 2017, il est nécessaire de trouver une solution provisoire en attendant la convergence des pratiques et la simplification des critères pour 2018.

Riwal LE BERRE présente le diaporama ci-joint. Dans un premier temps, sont exposées les différentes politiques des anciennes communautés en matière de voirie :

- Territoire de l'ex-CCPL : Il existe un schéma de voirie communal d'intérêt communautaire, avec un classement des voies en 3 niveaux en fonction de l'état de la voirie. Les travaux sur les voies de niveau 1 sont prise en charge par la communauté (y compris le fonctionnement : curage des fossés et élagage des bords de voies). Les travaux sur les voies de niveaux 2 et 3 sont à la charge des communes avant transfert à la Communauté. Pour 2017, un pré-programme de voirie avait été défini fin 2016. Ce pré-programme a été évalué par le bureau d'études VRD de LTC. Sur les 7 voiries prévues, 2 ne nécessitent pas de travaux en 2017. **La Commission propose de ne réaliser que les travaux réellement nécessaires en 2017.** Ci-dessous le tableau récapitulatif :

Commune	voie concernée	Niveau	Linéaire de voirie à reprendre sur programme 2017 (ml)	coût estimé TTC des travaux 2017	avis du Bureau d'Etudes VRD de LTC
KERBORS	VC 1	1	200	12 000 €	<i>nécessaires</i>
PLEUDANIEL	rue du 19/03/62	1	300	15 960 €	<i>nécessaires</i>
PLEUMEUR-GAUTIER	VC 3	3	1 300	47 040 €	<i>nécessaires</i>
LANMODEZ	rte de Porz Guyon (enrochement)	1	10	420 €	<i>nécessaires</i>
LANMODEZ	VC 16	1	150	10 560 €	<i>nécessaires</i>
		TOTAL	1 960	85 980 €	

- Ex-CCPL : En plus des 85 980 €TTC, il convient d'ajouter les 20 000 €TTC d'entretien annuel et 120 766 €TTC de travaux réalisés en 2016 et à payer en 2017, soit un total de 226 746 €TTC.
- Territoire de l'ex-CCHT : Il n'y avait de politique en matière de voirie.
- Territoire de l'ex-LTC : il existe 2 fonds de concours. Un fonds de concours sur les voiries d'intérêt communautaire (VIC) et un fonds de concours sur les voiries communales (VC) hors zone agglomérée. Pour les VIC, le fonds de concours était compris entre 10 et 30 % du coût HT des travaux et prenait en compte l'ensemble des travaux de voirie sur les voies classées d'intérêt communautaire. Pour les VC, n'étaient concernées que les communes de moins de 5 000 habitants, lesquelles étaient limitées à deux opérations par an. Le fonds de concours était de 20 % maximum du coût HT de ces travaux.

Pour l'année 2017, il est proposé de conserver les dispositifs antérieurs tout en simplifiant les critères et que l'ensemble du territoire puisse bénéficier d'une aide :

- Pour les communes de l'ex-CCPL : maintien du programme de voirie défini ci-dessus.

- Pour les communes de l'ex-CCHT : fonds de concours sur voirie communale (selon les mêmes critères que ceux de 2016 sur l'ex-LTC, à la différence que tous les types de travaux seront pris en compte). Il n'est en effet pas possible, d'ici la fin de l'année 2017, à la fois de classer les voiries d'intérêt communautaire, de demander un fonds de concours pour des travaux sur ces voiries et ensuite de faire les travaux.
- Pour les communes de l'ex-LTC : fonds de concours sur voirie communale (selon les mêmes critères que ceux de 2016 sur l'ex-LTC, à la différence que tous les types de travaux seront pris en compte) + fonds de concours sur voiries d'intérêt communautaire (selon les mêmes critères que ceux de 2016 sur l'ex-LTC).

Cette proposition devra être actée via le guide des aides qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire le 22 juin 2017.

Dans l'hypothèse où ces fonds de concours soient validés, les dossiers de demande de fonds de concours pour l'année 2017 seront à déposer par les communes au plus tard pour le 18 août 2017, afin d'être instruits en une seule fois par le Bureau Exécutif fin août.

Pour 2018, il est proposé une convergence des pratiques et de simplifier les critères pour l'ensemble des communes du territoire.

Les principes retenus sont :

- attribution d'un montant annuel fixe à chaque commune en début d'année. Ce montant pourrait être calculé en fonction de la population et du linéaire de voirie communale, sur le modèle de l'ancien FCI (fonds de concours en investissement)
- versement du fonds de concours a posteriori afin d'avoir les dépenses réelles
- le montant du fonds de concours représente au plus 80 % du montant HT des travaux

François PRIGENT demande que soit également regardé le critère 'potentiel fiscal' pour calculer le montant alloué à chaque commune.

Des simulations seront à réaliser pour faire des propositions concrètes de répartition lors d'une prochaine commission n° 3, d'ici la fin de l'année 2017.

B. Perspectives et devenir des Syndicats de Voirie

Mickaël Thomas présente la carte des différentes structures qui assurent des prestations d'entretien de voirie pour le compte des communes sur le territoire :

- Le Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret
- Le SIVAP du Trégor
- LTC via son service voirie (issu de la dissolution du syndicat de voirie Lannion-Nord en 2006)
- Le SIVOM de Saint-Ethurien, dissout au 01/01/2017

Dans le SDCI, il est prévu que les 2 syndicats (Plestin-Plouaret et SIVAP) soient intégrés à LTC au plus tard en 2020 (loi NOTRe). L'intégration de ces 2 syndicats ou la mise en place d'une mutualisation via un service commun, avant la date du 1^{er} janvier 2020, permettrait un gain de DGF.

Dans l'hypothèse de la mise en place d'un service commun en 2018, le gain de DGF serait d'environ de 300 k€/an. Une partie de ce gain de DGF pourrait permettre d'augmenter l'enveloppe allouée aux fonds de concours voirie et serait ainsi redistribuée aux communes.
